

Transporteur routier



2nd PASS
Stephane Hessel

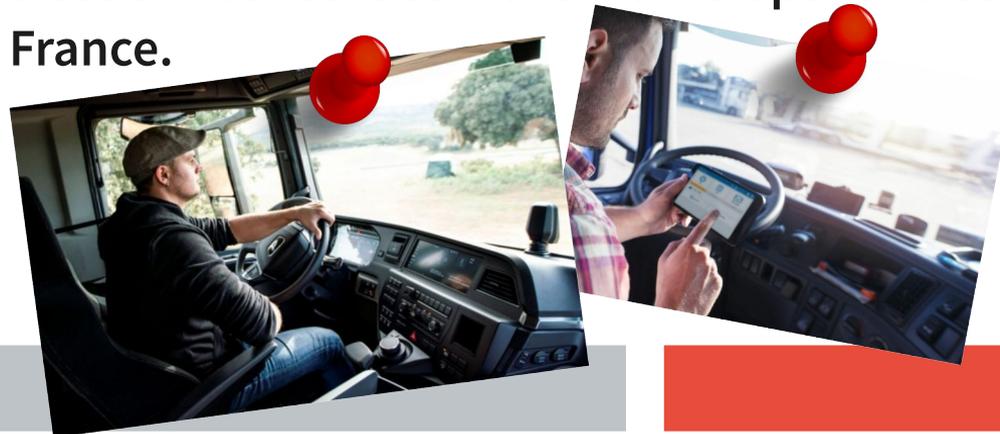
Qu'est-ce qu'un Transporteur Routier?



Le conducteur routier a pour mission de livrer la marchandise en bon état et en respectant les délais impartis ;

Il livre les marchandises qu'il transporte tout en respectant les délais de livraison.

Les transporteurs routiers de marchandises sont aussi des maillons indispensables au bon fonctionnement de l'économie en France.



Les types de transporteur routier



Il existe trois types de transporteurs routier :

- 👉 Le grand routier ou conducteur " longue distance " se déplace en France et à l'étranger.
- 👉 Le conducteur " courte distance " effectue des trajets régionaux.
- 👉 Le livreur ou conducteur " messenger " circule en ville ou sur de courtes distances.



Le transport routier en chiffres :



👉 Le transport routier représente en France 80 % du transport de marchandises.

👉 On estime à 1/3 la proportion de camions qui circulent à vide sur le territoire national.

👉 Plus de 75 % des marchandises transportées via la route le sont sur une distance inférieure à 150km. Les camions dédiés au transport routier représentent moins de 7 % de la circulation routière.



Quels sont les risques liés à la profession ?



- 👉 Les transporteurs routiers sont soumis à de nombreuses contraintes en dehors du traditionnel litige de transport.
- 👉 Les salariés du secteur sont 2 à 3 fois plus souvent accidentés que la moyenne des salariés français. La gravité des accidents subis est souvent supérieure.
- 👉 9 accidents sur 10 ont lieu véhicule à l'arrêt, souvent au moment de prendre place ou de descendre de ce dernier.



Salaire et Formations



Le transporteur routier débutant gagne 1709€ brut mensuels, primes non comprises. Avec de l'ancienneté il peut gagner aux environs de 3000€ .

Pour devenir transporteur routier, il faut tout d'abord avoir un permis de conduire de catégorie C, et avoir au minimum :

- 👉 Un CAP « conducteur livreur de marchandises »
- 👉 Un CAP « conducteur routier marchandises »
- 👉 Un Bac pro « conducteur transport routier marchandises »



Ou bien avoir suivit une « FIMO » (Formation Initiale Minimale Obligatoire).